

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 21 juillet 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 21^e jour du mois de juillet 2025, 19 h à l’Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, madame la conseillère Lynne Colquhoun, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Sont absentes mesdames les conseillères Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux. La directrice générale et trésorière, le directeur général adjoint ainsi que la greffière adjointe sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Octroi de contrat – Étude géotechnique et caractérisation environnementale – Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) 2025
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-1222 *modifiant le Règlement d’emprunt numéro 2016-1017 décrétant une dépense de 488 000 \$ et un emprunt de 488 000 \$ pour l’achat de propriétés*
3. Partenariat – Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré
4. Autorisation de dépenses – Projet de panneaux généalogiques
5. Modification du calendrier des séances du conseil municipal
6. Période de questions
 - 6.1 Membres du conseil
 - 6.2 Public
7. Levée de l’assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l’ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du *Code municipal*.

2025-07-226

1. **Octroi de contrat – Étude géotechnique et caractérisation environnementale – Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) 2025**

Considérant les travaux à réaliser dans le cadre du PAVL 2025;

Considérant que la Municipalité doit octroyer un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle* numéro 2019-1084;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

Considérant la demande de prix effectuée par le greffier;

Considérant l’offre de prix reçue du Groupe GÉOS;

Considérant la recommandation de l’ingénieur au dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d’octroyer le contrat pour la réalisation de l’étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le cadre du PAVL 2025 à la firme Groupe GÉOS pour un montant estimé à 56 200 \$, plus les taxes, et ce, selon les prix au bordereau.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d’emprunt numéro 2025-1207*.

2025-07-227

2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-1222 modifiant le Règlement d’emprunt numéro 2016-1017 décrétant une dépense de 488 000 \$ et un emprunt de 488 000 \$ pour l’achat de propriétés

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2025-1222 *modifiant le Règlement d’emprunt numéro 2016-1017 décrétant une dépense de 488 000 \$ et un emprunt de 488 000 \$ pour l’achat de propriétés*.

2025-07-228

3. Partenariat – Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré

Considérant la demande de partenariat visant à soutenir l’organisation de la 22^e édition du Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré par Développement Côte-de-Beaupré, en collaboration avec la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Considérant que la Municipalité de Boischatel souhaite être partenaire de cet événement;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que la Municipalité de Boischatel accorde une contribution financière de 1 000 \$ à titre de partenaire « Participatif » dans le cadre de la 22^e édition du Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré.

2025-07-229

4. Autorisation de dépenses – Projet de panneaux généalogiques

Considérant la résolution 2025-04-105;

Considérant la confirmation d’aides financières;

Considérant l’avancement du projet de panneaux généalogiques;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d’autoriser des dépenses n’excédant pas 35 000 \$ (taxes nettes incluses) dans le cadre du projet de panneaux généalogiques, incluant la fourniture et l’installation de panneaux d’interprétation par l’entreprise Signalisation Kalitec inc. pour un montant estimé à 21 691,11 \$, plus taxes.

Les sommes non subventionnées dans le cadre du projet seront prises à même l’excédent accumulé non affecté.

2025-07-230

5. **Modification du calendrier des séances du conseil municipal**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le calendrier des séances du conseil municipal pour le mois d'octobre;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de modifier la date de la tenue de la séance ordinaire du mois d'octobre du conseil municipal pour le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 20 h.

6. **Période de questions**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l’assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 19 h 04 et s’est terminée à 19 h 04.

2025-07-231

7. **Levée de l’assemblée**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 04.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoît Bouchard
Maire

Amélie Bédard
Greffière adjointe

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».